



## LES ACTIONNAIRES DE CYBERGUN SOUTIENNENT MASSIVEMENT LES PROJETS DE LA DIRECTION

- Vote favorable au projet de restructuration de la dette obligataire CYBO 2020 ;
- Autorisation pour la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres de 92 MEUR ;
- Abaissement de la valeur nominale de l'action ;
- Réunionification des fonctions de Président et Directeur Général.

14 octobre 2019.

Les actionnaires de CYBERGUN, réunis ce vendredi en Assemblée Générale Mixte, ont voté massivement en faveur des initiatives soutenues par la Direction Générale.

### PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA DETTE OBLIGATAIRE

Comme annoncé, afin de retrouver un juste équilibre financier après 5 années de profonde restructuration, CYBERGUN doit finaliser le rééquilibrage de son bilan encore aujourd'hui pénalisé par la dette obligataire non convertible (9 MEUR en principal à échéance octobre 2020 avec des coupons annuels de 5% en 2019 et de 10% en 2020), émise en octobre 2010 par l'ancienne équipe de CYBERGUN.

Le schéma présenté en Assemblée Générale des obligataires et ratifié en AG des actionnaires offre 2 options aux porteurs d'obligations :

- Option 1 : une **transformation progressive de leur créance en actions** (« *equitization* du passif ») dans le cadre d'un processus organisé au sein d'une fiducie. Dans cette option, les porteurs peuvent espérer un remboursement étalé dans le temps de tout ou partie de leur créance grâce au produit de cession sur le marché des actions issues du processus de conversion au fil de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022. Les porteurs qui opteront pour cette option se verront par ailleurs attribuer gratuitement un **Bon de souscription d'actions (BSA) « K1 »**.
- Option 2 : un **remboursement immédiat en numéraire de 30% de leur créance** (principal + intérêts courus et à échoir) devant intervenir avant le 31 décembre 2019. Les porteurs qui opteront pour cette option se verront attribuer gratuitement un **Bon de souscription d'actions (BSA) « K2 »**. Cette option s'appliquera par défaut aux obligataires qui n'auront exprimé aucun choix.

Les modalités exactes de chacune de ces deux options – chaque obligataire devant le cas échéant choisir l'une ou l'autre de ces options ou un panachage entre les deux – seront

définitivement arrêtées lors d'une ultime Assemblée Générale des obligataires convoquée avant fin novembre 2019.

Par leurs votes, les actionnaires réunis en AGO et en AGE ont donné à la quasi-unanimité des présents et des représentés le feu vert à la Direction de CYBERGUN pour engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette solution pour une réalisation effective au plus vite et a minima à compter du mois de janvier 2020. CYBERGUN informera le marché des avancées significatives.

## **LIGNE DE FINANCEMENT EN FONDS PROPRES DE 92 MEUR**

Les actionnaires ont également amendé et voté les résolutions nécessaires à la mise en place définitive d'une ligne de financement en fonds propres qui doit permettre de résoudre durablement la question de son financement, tout en relevant les plafonds des autorisations d'émission de capital à des niveaux permettant simultanément de réaliser *l'équitization* de la dette.

Conformément aux termes de l'accord et comme annoncé dans le communiqué du 8 octobre 2019, le fonds d'investissement European High Growth Opportunities Securitization Fund géré par le groupe Alpha Blue Ocean (ABO), s'est engagé à souscrire un maximum de 92 MEUR sous forme d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) sur une période de 96 mois. Une première souscription de 3 MEUR aura lieu en plusieurs tranches dont le montant nominal total sera respectivement de 2 MEUR, laquelle a déjà été souscrite, et de 1 MEUR, laquelle sera souscrite dans les prochains jours.

## **RÉDUCTION DE LA VALEUR NOMINALE DE L'ACTION**

Le Conseil d'administration, sur la base de la délégation conférée par la 14<sup>ème</sup> résolution votée lors de cette Assemblée Générale, a décidé de déléguer au Président Directeur Général la possibilité de procéder à une réduction de capital imputée sur le compte « Report à nouveau » motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale. Ce dernier a ainsi pris par suite la décision de descendre le nominal de l'action à 0,01 EUR.

## **HUGO BRUGIÈRE NOMMÉ PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le Conseil d'administration a également, comme proposé, mis en œuvre la réunification des fonctions de Président et de Directeur Général. Hugo BRUGIÈRE, déjà vice-Président et Directeur Général, a ainsi été nommé PDG de CYBERGUN.

Claude SOLARZ, Administrateur et Président du Conseil depuis 2014, a souhaité prendre du recul pour raisons personnelles et a donc quitté ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil.

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur : [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)

**A propos de CYBERGUN : [www.cybergun.com](http://www.cybergun.com)**

CYBERGUN est un acteur mondial du tir de loisir, qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance. Lors de son exercice clos au 31 mars 2018, la société a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 30 MEUR. Les titres CYBERGUN (FR0013204351 – ALCYB) sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

**Contacts :**

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES-LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Nicolas BOUCHEZ au +33 1 53 67 36 74

ATOOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe OSSOLA au +33 1 56 69 61 86